

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAE 334 - Activités commerciales sur un emplacement du domaine public – 3 329,96 euros – conventions.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation du Conseil de Paris la conclusion des conventions d'occupation du domaine public pour l'exercice des activités commerciales sur un emplacement du domaine public municipal ;

Vu l'avis du conseil du 4^e arrondissement en date du 2 décembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec les deux futurs titulaires qui seront désignés à l'issue de la publicité préalable une convention d'occupation du domaine public fixant les modalités d'occupation et les conditions tarifaires pour un emplacement situé sur le domaine public à Paris :

- Le premier titulaire est autorisé pour une activité commerciale ludique sur un emplacement de 9,5 m de diamètre pour un manège carrousel ainsi qu'une billetterie de 8 m² sur la place de la libération de Paris – Parvis de l'Hôtel de Ville (4e). Le titulaire devra s'acquitter d'une redevance totale d'un montant de 700 euros.

- Le second titulaire est autorisé pour une activité commerciale alimentaire sur un emplacement de 13,20 m² sur la place de la libération de Paris – Parvis de l'Hôtel de Ville (4e). Le titulaire devra s'acquitter d'une redevance totale d'un montant de 2 629,96 euros.

Article 2 : Les effets pécuniaires inhérents à cette convention s'opèreront à compter de la date de sa signature.

Article 3 : Les recettes correspondantes seront constatées sur le budget municipal de fonctionnement de l'année 2020 et des exercices ultérieurs.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO